

MAINTENANCE, ASSISTANCE ET HEBERGEMENT
DU SITE INTERNET DU MUSÉE

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2026-04-02 du 10 avril 2026, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la proposition de la société SYNAPSE Entreprises pour la maintenance, l'assistance et l'hébergement du site internet du Musée de l'Archerie du Valois,

DECIDE

Article 1 :

Le contrat d'assistance, de maintenance et d'hébergement est renouvelé avec la société SYNAPSE Entreprises, N° de SIRET 450 150 461 00025, domiciliée à PARIS (75015), 125 boulevard Lefebvre, représentée par Monsieur Stéphane TRICAULT.

Article 2 :

Le contrat prend effet le 1^{er} novembre 2026 pour une période d'un an, reconductible pour la même période 3 fois par tacite reconduction. Il prendra fin au plus tard le 31 octobre 2030.

Article 3 :

La prestation comprend la maintenance corrective et évolutive des applications et composants logiciels permettant le fonctionnement du site internet, l'assistance à l'utilisation et à la mise à jour du site, ainsi que l'hébergement et l'infogérance des serveurs, pour un montant de 1.690 €/HT. Les prix sont fermes et non-révisables. Les évolutions majeures non obligatoire feront l'objet d'un devis basé sur une tarification détaillée dans le contrat.

Article 4 :

La présente décision comprend l'autorisation de reconduire le contrat 3 fois 1 an.

Article 5 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 8 septembre 2026.

Par délégation du Conseil municipal,
Gabriel MELAIMI
Maire de Crépy-en-Valois
1^{er} Vice-président de la CCPV

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

08 SEP. 2026



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20260908-DEC2026-62-DE
Date de télétransmission : 08/09/2026
Date de réception préfecture : 08/09/2026